



# Régularisation de la TVA sur les dons d'invendus

Actualité législative publié le **09/03/2020**, vu **889 fois**, Auteur : [Assistant-juridique.fr](http://Assistant-juridique.fr)

**Le législateur a enfin décidé de réagir et de mettre fin à une situation ubuesque : donner des marchandises invendues coûte plus cher pour les opérateurs économiques que de les détruire.**

Jusqu'à présent, les dispositions du CGI en matière de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) étaient rédigées de telle sorte que les opérateurs économiques étaient tenus de régulariser la TVA déduite, ayant grevé des marchandises achetées, lorsque celles-ci n'étaient finalement pas utilisées par l'entreprise pour les besoins de son activité, mais faisaient l'objet d'un don à un organisme non lucratif. Pour la grande majorité des marchandises non alimentaires relevant du taux de TVA normal, le don coûtait donc souvent 20 % de leur valeur au donateur. Or, le CGI prévoit qu'en cas de vol ou de destruction desdites marchandises, alors même que ces marchandises cessent ainsi d'être utilisées pour les besoins de l'activité de l'opérateur économique, ce dernier n'est pas tenu de régulariser la TVA déduite en amont (CGI, ann. II, art. 207).

La doctrine administrative fiscale avait déjà, par tolérance, admis l'absence de régularisation de la TVA déduite lorsque les marchandises invendues étaient données à des organismes limitativement énumérés (BOFiP-Impôts, BOI-TVA-DED-60-30 du 12 sept. 2012, § 70 et s.), à savoir les associations sans but lucratif qui exportent les biens qui leur sont donnés à l'étranger, les fondations et les associations reconnues d'utilité publique (RUP) et les banques alimentaires affiliées à la Fédération française des banques alimentaires.

Dans le cadre de la loi relative à lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire publiée au Journal officiel le 11 février 2020, le législateur entérine la position de la doctrine administrative en disposant que la régularisation de la TVA déduite n'est pas opérée lorsque les invendus alimentaires et non alimentaires neufs sont donnés à des associations reconnues d'utilité publique présentant un intérêt général de caractère humanitaire, éducatif, social ou charitable (L. n° 2020-105 du 10 févr. 2020, art. 36, réd. CGI, art. 273 septies D ; v. égal. en p. 6 de ce numéro).

Le législateur consacre ainsi la doctrine administrative et aligne le régime de TVA des dons d'invendus sur celui des destructions et des vols. Toutefois, il ne reprend pas expressément l'ensemble des cas visés par la doctrine administrative dès lors que la loi ne vise que les associations reconnues d'utilité publique. Espérons que l'administration fiscale maintiendra sa tolérance concernant les associations exportant les biens qui leur sont donnés à l'étranger, les

fondations RUP et les banques alimentaires non RUP.

Juris Associations

[https://www.assistant-juridique.fr/don\\_nature.jsp](https://www.assistant-juridique.fr/don_nature.jsp)

## Articles sur le même sujet :

- [Guide pratique de l'association](#)
  - [Recevoir des dons](#)
  - [Obtenir une subvention publique](#)
  - [Organiser une loterie associative](#)
  - [Organiser une buvette](#)
  - [Rémunérer un dirigeant d'association](#)
  - [Rembourser les frais d'un bénévole](#)
  - [Réussir l'assemblée générale de son association](#)
  - [Réussir la création d'une association](#)
- 
- [A quelles conditions une association peut-elle recevoir des dons ?](#)
  - [Appel public à la générosité : à quelles conditions ?](#)
  - [Dons aux associations : quelle réduction d'impôt ?](#)
  - [Quelle réduction d'impôt pour le mécénat d'entreprise ?](#)
  - [La réduction d'IFI pour dons aux associations](#)
  - [Une association peut-elle remettre un reçu fiscal pour don ?](#)
  - [Qu'est-ce qu'une association d'intérêt général ?](#)
  - [Comment demander un rescrit mécénat ?](#)
  - [Les dons perçus par une association sont-ils imposables ?](#)
  - [Associations : comment recevoir un legs ou une donation ?](#)
  - [Comment trouver un mécène pour financer une association ?](#)
  - [Comment trouver un sponsor pour financer une association ?](#)